# **ASSOCIATION**

## DIJON HISTOIRE

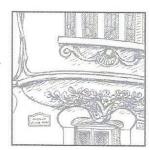
Revue numéro 81 2021

# ET PATRIMOINE





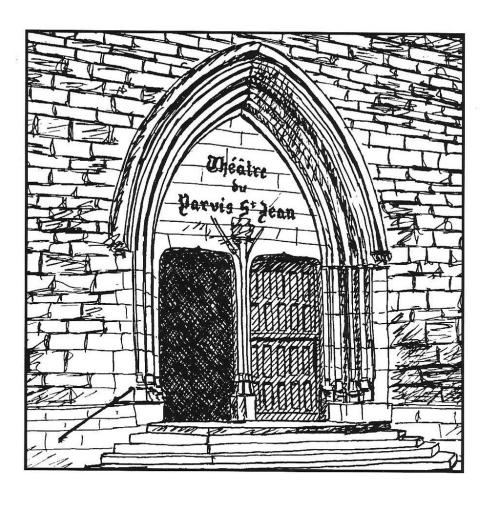






Les édifices religieux après la Révolution

Jacques
HardouinMansart
de Sagonne



## Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, premier architecte des Etats de Bourgogne (1742-1746-1776)

L'activité de Jules Hardouin-Mansart en Bourgogne est bien connue depuis les travaux d'Yves Beauvalot sur le Palais des États de Dijon dans les années 1960-1980, complétées et amendées durant ces dernières années<sup>1</sup>. Celle de son petit-fils, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne l'est, en revanche, beaucoup moins.

Dans le cadre de notre thèse de doctorat sur l'architecte soutenue à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne en 2004<sup>2</sup>, nous décidâmes de nous lancer sur la trace de cet architecte du roi en Bourgogne. M. Beauvalot, qui dirigeait le CARAN à Paris dans les années 1990, nous fut alors d'un grand soutien dans nos démarches à Dijon. Si les réalisations éventuelles demeurent toujours à identifier, nous savons dores et déjà que les liens de l'architecte avec la province présentent deux aspects ici évoqués : la place de Premier architecte des États et le projet du canal de Bourgogne qu'il contribua à relancer au début des années 1760<sup>3</sup>.

#### La tradition Mansart chez les Condé

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778), dit aussi Mansart de Lévy, demeure le Mansart le plus important après François et Jules Hardouin. Nous ne reviendrons pas ici sur sa carrière, traitée dans nos différentes publications<sup>4</sup>. Nous rappellerons seulement que la venue de ce Mansart en Bourgogne reposait sur une tradition bien établie.

Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il existait en effet chez les Condé, seigneurs de la province aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, une tradition Mansart : Raphaël Hardouin (1612-1666), peintre du roi, père de Jules Hardouin-Mansart, avait été employé par le Grand Condé, Louis II (1621-1686), vers 1650, soit presqu'au moment où François Mansart allait œuvrer pour son père, Henri II (1588-1646), à son hôtel parisien du Luxembourg (actuel emplacement de l'Odéon). Jules Hardouin-Mansart devait prendre la relève à plusieurs reprises dans cet hôtel avant ses

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Yves Beauvalot : Dijon, palais des Etats, Lyon, 1965 ; La construction du palais des Etats de Bourgogne et de la place royale à Dijon (16741725), Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, Dijon, 1981, publication de sa thèse d'histoire de l'art soutenue en 1980 à l'Université de Dijon, Antoine Schnapper (dir.) ; Jacques Gabriel à Dijon, Dijon, 1983 ; Bertrand Jestaz, Jules Hardouin-Mansart. Vie et œuvre, Paris, 2008, p. 310-317 ; Dominique Fernandès, notices « Travaux au Palais des Etats », « Place royale » et « Grand Dessein et aménagement du logis du roi », Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), ouvrage collectif, Alexandre Gady (dir.), Paris, 2010, p. 502-508, 509-512, 513-519.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Philippe Cachau, *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art, Daniel Rabreau (dir.), Paris-I Panthéon-Sorbonne, juin 2004, 3 tomes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ibid, t. I, p. 230-239 (Premier architecte des Etats de Bourgogne), t. II, p. 1350-1355 (Canal de Bourgogne, 1763-1764).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. notamment "Les Mansart. Une grande dynastie d'architectes", Bulletin de la Société des Amis du château de Maisons, n° 11, 2016, p. 5-26.

travaux à Chantilly et à Dijon<sup>5</sup>. Mansart de Sagonne éprouvait, à juste titre, une profonde vénération pour ses aînés, particulièrement pour son aïeul, et fit tout pour s'en montrer le digne successeur. Cinquième membre de la dynastie, il assurait vouloir marcher sur les traces de ses ancêtres et se déclarait fièrement le « dernier des Mansart »<sup>6</sup>.

# Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne « Premier architecte des États de Bourgogne ». Une nomination particulière.

La désignation de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne comme Premier architecte de la province par les États de Bourgogne s'était déroulée dans un contexte particulier.

Le 21 avril 1746, Andoche Pernot des Crots, abbé de Cîteaux, Anne-Claude de Thiard, marquis de Bissy, gouverneur d'Auxonne, lieutenant général des armées du roi, et Jean-Baptiste Voisenet, maire de Semur-en-Auxois, tous trois Élus de Bourgogne, désignaient Mansart de Sagonne comme "architecte des États" de la province "au lieu et place du feü Sr Gabriel, premier architecte de Sa Majesté" qui était décédé à Fontainebleau, le 23 avril 1742<sup>7</sup>.

La décision avait été prise à l'occasion du voyage d'honneur qu'accomplissaient régulièrement les Élus à Versailles<sup>8</sup>. Elle faisait suite à la requête de Louis Phélyppeaux, comte de Saint-Florentin, futur duc de La Vrillière (1705-1777), ministre de la Maison du roi en charge de la Bourgogne, qui se trouvait être le principal protecteur de l'architecte suivant une autre tradition familiale bien établie<sup>9</sup>.

Le voyage d'honneur, rappelons-le, se déroulait tous les trois ans à Versailles. Les Élus allaient présenter leurs doléances au roi mais aussi au prince de Condé, gouverneur de la province, au garde des Sceaux, au contrôleur général des Finances et aux autres membres du gouvernement. À l'issue de ce voyage, un conseil de direction se tenait dans le cabinet du Conseil où le ministre de la Bourgogne, le comte de Saint-Florentin en l'occurrence, donnait lecture du cahier de doléances de la province et des pays adjacents. Les Élus attendaient la réponse dans la pièce opposée, c'est-à-dire l'antichambre de l'Œil-de-Bœuf. Ils étaient reçus ensuite par le roi selon un rituel bien établi, par lequel le souverain leur déclarait avoir satisfait leurs requêtes "aussi favorablement que les circonstances le permettoient" et leur renouvelait sa protection. Ce voyage d'honneur était donc pour les Élus de Bourgogne l'occasion de défendre directement leurs intérêts auprès des plus hautes instances de la monarchie 10.

Le 16 avril 1746, soit quatre jours avant la désignation de l'architecte, le comte de Saint-Florentin avait demandé en retour aux Élus "de donner à m. mansart une institution d'architecte des états" et chargeait leur secrétaire, Denis Rigoley de Mypon, "de la dresser et [de

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Sur Raphaël Hardouin, cf. Jestaz, 2008, p. 47. Sur les Mansart à l'hôtel de Condé, cf. Christophe Levadoux, « L'hôtel parisien des princes de Condé depuis le Grand Condé (1621-1686) jusqu'à Louis IV duc de Bourbon (1692-1740) », Bulletin de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, années 2018-2019, 2020, p. 23-46. 
<sup>6</sup> Cf. Cachau, 2004, t. I, p. 195 et 967.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> AD 21, C 3808 et C 3194, fol. 359. Cf. Sylvain Laveissière : Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de Bourgogne, t. I, Paris, 1980, p. 262

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cf La Bourgogne des Lumières, Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie de Dijon, Dijon, 1968, p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Sur les Phélyppeaux et les Mansart, cf. Cachau, 2004, t. I, p. 424-440.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Cf. note 8.

la] faire signer à la première assemblée" à venir<sup>11</sup>. Pour satisfaire le vœu du ministre, les Élus se rassemblèrent ainsi, le 21 du mois, au domicile parisien de l'abbé de Cîteaux, rue des Bernardins<sup>12</sup>. Curieusement, et contrairement à l'usage, les appointements de l'architecte ne furent pas précisés dans la délibération, ni dans le brevet de nomination. Ceci mérite d'être souligné pour la suite des événements.

Signalons que, dès 1743, quoiqu'il n'ait pas obtenu officiellement le titre, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne s'était vu délivrer par les Élus une gratification de deux, puis de quatre feuillettes de vin de Bourgogne et de cent jetons d'argent<sup>13</sup>. C'est ce vin de Bourgogne que l'on retrouvera dans la cave de l'hôtel parisien de l'architecte, rue La Feuillade, mis sous scellés lors du décès de sa maîtresse, la comtesse de Crèvecœur, en 1752<sup>14</sup>.

La nomination de Mansart de Sagonne à cette place couvait en effet depuis 1742 : le 18 novembre de cette année, le comte de Saint-Florentin avait adressé à François de Madot, évêque de Chalon-sur-Saône, par le biais du comte Jean-Roger de La Guiche, colonel-lieutenant du régiment de Condé<sup>15</sup>, tous deux Élus de la province, une lettre à ce propos<sup>16</sup>.

Le ministre dut cependant renouveler sa démarche dix jours plus tard car l'évêque prétendait ne pas l'avoir reçue<sup>17</sup>. Saint-Florentin était d'autant plus fâché de ce contretemps qu'il escomptait sur l'amitié de l'évêque pour obtenir l'avis favorable du comte de La Guiche. Le ministre s'était félicité en effet des "politesses" que l'évêque lui avait accordées, le 23 septembre de la même année, en désignant Charles-Elie Le Jolivet au poste de simple architecte des États. Il espérait bien qu'il les lui renouvellerait pour la nomination du dernier Mansart<sup>18</sup>. Saint-Florentin lui renvoya donc le double de sa lettre et le pria d'y apporter toute l'attention nécessaire. Il ne décolérait cependant pas de sa prétendue "perte" et s'en ouvrit, le jour même, au comte de La Guiche 19. Il lui annonça qu'il allait faire vérifier dès que possible par le directeur de la poste de Dijon l'origine de la faute et faire "repentir", si nécessaire, l'évêque de sa "négligence". Il s'étonna toutefois – à dessein – de la difficulté mise par ce dernier devant "ceux qui", déclare-t-il, "étaient ravis de nommer dès à présent M. Mansart pour remplacer feu M. Gabriel dans le cas où il y aura[it] des ouvrages assez importants pour faire venir un habile homme" dans la province. Sa démarche n'était animée, prétendait-il, d'aucune arrière-pensée et ne visait que le seul bien de la Bourgogne. Il insista pour que Mansart de Sagonne fût désigné par les Élus afin qu'il se vît contraint, assurait-il, de se rendre en Bourgogne chaque fois qu'ils le jugeraient nécessaire<sup>20</sup>.

## Le précédent de Pierre Le Mousseux et Charles-Élie Le Jolivet (1742)

La démarche de Saint-Florentin faisait suite au rapport que l'architecte-juré-voyer de la ville de Châlons-sur-Saône, Jean Thomas, avait rendu le 2 juillet 1742 au sujet de la fissure

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> AD 21, C 3314, fol. 7.

<sup>12</sup> Ibid, fol. 9 v°.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> AD 21, C 3313, fol. 9 v°.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Archives nationales, Y 11317 : Scellés du 30 décembre 1752.

<sup>15</sup> Il avait épousé Henriette de Bourbon-Condé, dite « Mademoiselle de Verneuil », en 1740.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> AD 21, C 3360, fol. 228.

<sup>17</sup> Ibid

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Archives nationales, O<sup>1</sup> 438, fol. 158.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> AD 21, C 3360, fol. 228 v°.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup>Ibid.

survenue sur la façade de la chapelle du Palais des États de Dijon. Chapelle qui fut érigée, rappelons-le, par Pierre Le Mousseux de 1737 à 1739 sous la direction de Jacques V Gabriel<sup>21</sup>. La fissure s'étendait du sol à l'entablement, le long du pilastre de l'entrée. La voûte n'avait pas été affectée. Le désordre venait, selon lui, d'un affaissement des fondations qui avait entraîné les plus grandes inquiétudes dans la maison voisine, celle du maître pâtissier Godard. Les deux édifices étaient séparés par une cour triangulaire où les eaux pluviales et ménagères achevaient d'endommager le mur mitoyen. Devant l'incurie des édiles, Godard avait renouvelé ses plaintes en 1743 auprès du ministre de la province<sup>22</sup>.

Il apparut vite à Saint-Florentin qu'il convenait de calmer les inquiétudes du voisinage par la visite d'un architecte réputé, la chute de "cet édiffice douteux (sic)", disait-il, pouvant être préjudiciable. Il y avait bien le voyer de la ville de Dijon, Charles-Elie Le Jolivet, récemment nommé, pour traiter l'affaire et dont le ministre ne doutait pas des compétences, mais "s'il était question", déclare-t-il, "pour la province d'ouvrage de certaine importance il ne vou[lait] pas (...) prendre sur luy de décider, et il [fallait] pour la tranquillité de Mrs les élus qu'il fut autorisé par un grand maître dont il suivrait les vues". "Avec ces précautions", conclut-il, "l'argent de la Province ne serait pas consommé en pure perte (...)"<sup>23</sup>.

Rappelons que c'est sur une autre initiative du comte de Saint-Florentin que Louis XV accéda, le 27 septembre 1742, à la désignation de Le Jolivet comme architecte-voyer de la ville suite au décès de Claude Monseigneur, le même mois<sup>24</sup>. Cette nomination allait généralement de pair avec celle d'"architecte et inspecteur des États", dite plus simplement "architecte des États". Elle demeurait cette fois à la seule discrétion des Élus. Soucieux de ne pas empiéter sur leurs prérogatives, Saint-Florentin les laissa donc maître de leur décision<sup>25</sup>. C'est ainsi que, le 12 novembre 1742, Le Jolivet fut pourvu officiellement à cette place sur la recommandation de son protecteur, le comte de Tavannes<sup>26</sup>.

Architecte parisien, Charles-Élie Le Jolivet avait obtenu en 1722 la seconde place au grand prix de l'Académie royale d'architecture en tant qu'élève d'Antoine Desgodetz. Protégé par Louis-Henri-Auguste de Bourbon, prince de Condé, dit "Monsieur le Duc", et par Jacques V Gabriel avec lequel il avait travaillé à Paris, Le Jolivet fut attiré à Dijon par celui-ci en accord avec le prince-gouverneur après la mort de l'architecte du roi, Martin de Noinville, le 24 janvier 1728. Il entra tout d'abord, et paradoxalement, au service du comte de Tavannes, en tant que secrétaire. Le 21 septembre 1729, il avait donné le dessin du feu de joie sur la place royale de Dijon à l'occasion de la naissance du Dauphin et, le 13 décembre 1740, ceux du catafalque et du portail des funérailles de M. le Duc.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> AD21, C 3733 et cf. Beauvalot, 1983, p. 204-205.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> AD 21, C 3733 et C 3313 : Lettre de Saint-Florentin aux Élus du 31 mars 1743.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Cf. note 19.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> AD 21, C 3189, fol. 668. Les circonstances de cette désignation sont exposées clairement dans les lettres du comte de Saint-Florentin au comte de Tavannes, à la municipalité de Dijon et aux Elus de Bourgogne du 22 septembre 1742, à l'évêque de Chalon du 23 du même mois et dans une autre lettre aux Elus (s.d.) (id., C 3360, fol. 225-227; C 3189, fol. 158, 191 v° et 668; et A.N., O¹ 438, fol. 155 v°). Dans sa lettre au comte de Saint-Florentin du 18 septembre 1742, le comte de Tavannes, lieutenant général de la province, rappelle que la nomination aux postes de la ville demeurait le privilège du roi (Dijon, Archives municipales, J 2).

 $<sup>^{25}</sup>$  AD 21, C 3360, fol. 227 v° : Lettre des Elus à Saint-Florentin du 15 novembre 1742 et C 3389 : Lettre du comte de Tavannes du 18 septembre 1742.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> AD 21, C 3808 et C 3189, fol. 668.

Le Jolivet occupera pendant plus de vingt ans, de 1742 jusqu'à sa mort à Autun en octobre 1763, les fonctions tant convoitées d'architecte-voyer de Dijon et d'architecte des États, quoique la période ait été peu active pour lui. Son principal ouvrage connu en Bourgogne demeure l'église Saint-Pierre de Pommard (1754-1757). Il s'était livré aussi à une étude approfondie de Notre-Dame de Dijon. Ses fonctions survivront à travers son fils, Charles-Joseph, qui en obtiendra la survivance, deux ans plus tard, le 30 décembre 1765, après le passage de Louis-Nicolas Delaitre qui avait succédé à Le Jolivet, le 6 octobre 1763<sup>27</sup>.

Entre-temps, le 30 mars 1729, l'architecte dijonnais Claude Monseigneur avait été désigné architecte-voyer de Dijon et, le 13 avril suivant, inspecteur des Bâtiments des États sur la recommandation du prince de Condé en remplacement de Martin de Noinville.

Adjoint de Jacques V Gabriel à Rennes, Pierre Le Mousseux était arrivé à Dijon en 1733 à sa demande : il considérait l'architecte de la ville et des Bâtiments des États, Claude Monseigneur, comme incapable de diriger un chantier aussi conséquent que celui du Palais des États. Les Élus obtinrent ainsi, en septembre 1739, le renvoi de Le Mousseux par le prince de Condé<sup>28</sup>.

### Définition de la charge

La place d'architecte des États tenue par Le Jolivet ne doit être nullement confondue avec celle envisagée pour Mansart de Sagonne. Le Jolivet jouait en effet à l'égard de celui-ci le même rôle que Pierre Le Mousseux puis Claude Monseigneur avaient joué à l'égard de Jacques V Gabriel, à savoir celui d'un architecte d'exécution soumis à l'autorité d'un architecte du roi<sup>29</sup>. En témoignent les récompenses délivrées par les Élus à l'un et à l'autre à l'occasion du voyage d'honneur : de 1743 à 1776, date de la suppression des deux charges<sup>30</sup>, le dernier Mansart touchait chaque fois cent jetons d'argent dans une bourse de velours "simple" (sic) tandis que Le Jolivet n'en touchait que la moitié<sup>31</sup>.

L'architecte des États, comme son nom l'indique, était en charge de tous les bâtiments relevant du gouvernement de la province. Il devait les visiter au moins deux fois par an et remettre ses rapports de visite au secrétaire des États comme le rappelle le brevet de Louis-Nicolas Delaitre en octobre 1763<sup>32</sup>. Il touchait 1 400 livres d'appointements et une gratification de 300 livres pour son logement<sup>33</sup>.

Depuis Jules Hardouin-Mansart en 1686, la tradition voulait qu'en matière de construction et d'aménagement du Palais des États, mais aussi des autres bâtiments importants de la province, on s'adressa, en liaison avec le gouverneur, à l'agence du Premier architecte du roi qui en conservait les projets<sup>34</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Nous remercions Yves Beauvalot des biographies aimablement communiquées sur ces deux architectes. <sup>28</sup> Cf. Beauvalot, 1983, p. 102-103 et 113.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Cf. Beauvalot, 1983, p. 170 et dans Les Gabriel, ouvrage collectif (M. Gallet - Y. Bottineau dir.), Paris, 1982, p. 82.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup>AD 21, C 3190, fol. 612 : Distribution du 10 juin 1743 ; C 3344 : Distribution des jetons (1676-1789). À noter que le dénommé Bonnichon, "ingénieur de la Province", ne reçut lui aussi que cinquante jetons d'argent (*ibid*).

<sup>32</sup>AD 21, C 3808 : Brevet du 6 octobre 1763.

 <sup>&</sup>lt;sup>33</sup> 21, C 3200, fol. 305 v°: Délibération des Elus du 11 octobre 1752 et fol. 308: Autre du 12 janvier 1776.
 <sup>34</sup> Cf. Beauvalot, 1983, p. 85-86.

Charles-Henri-Gaspard de Saulx, comte de Tavannes, capitaine-gouverneur de Mâcon et du Pays mâconnais, lieutenant général de la province, rappelle au comte de Saint-Florentin, dans un mémoire daté du 18 septembre 1742, que "le sieur Le Jolivet étant nommé architecte de la ville, il ne sera[it] pas difficile d'engager Mrs les élus à le charger de ce qui les regarde dans les fonctions de cette place qui est très peu de chose ; d'autant", ajoute-t-il, "que Mrs les Élus prennent pour leurs ouvrages un architecte de Paris (...)" <sup>35</sup>.

En obtenant la charge de Premier architecte des États de Bourgogne, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne s'inscrivait donc, une fois encore et à double titre, dans la tradition de ses aînés : il renouait en effet, après son échec au poste de Premier architecte du roi à la mort de Jacques V Gabriel en 1742, avec une place occupée autrefois par son grand-père en tant qu'architecte du Palais des États. Il renouait dans le même temps avec le service des Condé exercé par François Mansart et Raphaël Hardouin, père de Jules<sup>36</sup>.

On s'étonnera bien évidemment qu'Ange-Jacques Gabriel n'ait pris officiellement la relève de son père, mais il s'agissait là du fruit d'une négociation subtile entre Louis XV et le comte de Saint-Florentin, son ministre favori, afin de satisfaire leur protégé respectif. Comme Mansart de Sagonne n'avait pu obtenir du roi la place de Premier architecte, Saint-Florentin avait décidé de le faire qualifier de "Premier architecte des États de Bourgogne". Il réaffirmait ainsi l'autorité et les prérogatives des architectes du roi sur les grands chantiers de la Bourgogne, dont et surtout celui du Palais des États, tout en se faisant fort de respecter l'intérêt des Élus.

L'adjectif "Premier" venait rappeler en effet la hiérarchie des pouvoirs entre Mansart de Sagonne et Le Jolivet, son subordonné. Saint-Florentin avait trouvé là un habile compromis, capable de satisfaire chaque partie. Il convient cependant d'observer que seul le dernier Mansart usa de cet adjectif. Les Élus le considéraient en effet plutôt comme un "architecte du roi" ayant autorité sur leurs bâtiments plutôt que comme le véritable architecte en chef de la province. La distribution des jetons d'argent lors des voyages d'honneur ainsi que le peu d'empressement à lui confier le projet du canal de Bourgogne en témoignent 37: à partir de la distribution de mai 1749, le dernier Mansart sera toujours qualifié d'"architecte du roi" et non "d'architecte des États" conformément à son brevet de nomination en 1746 38.

### Contexte historique de la nomination de Mansart de Sagonne

Les transactions autour de cette nomination s'étaient déroulées dans un contexte historique particulier pour la Bourgogne. Louis-Henri-Auguste, duc de Bourbon, dit "Monsieur le Duc", gouverneur de la province depuis 1710, était mort le 27 janvier 1740. Son fils Louis-Joseph, qui était alors âgé de trois ans, n'était pas en mesure de lui succéder. Le 28 du même mois, le roi désigna Paul-Hyppolite de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan (1684-1776), comme gouverneur et lieutenant général des duché de Bourgogne et pays de Bresse afin d'assurer l'intérim jusqu'à la majorité du prince, le 19 mai 1754<sup>39</sup>. En Bourgogne, pays d'État, les Condé

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Dijon, Archives municipales, J 2.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Cf. note 5.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Voir plus bas.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Cf. note 31; AD 21, C 3197, fol. 655.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Cf. note 8, p. 1. Son père, Paul de Beauvillier (1648-1714) avait fait travailler Jules Hardouin-Mansart en 1681 à son hôtel versaillais, futur hôtel du Grand Contrôle (cf. Philippe Cachau, "Les hôtels de Beauvillier, de Chevreuse

étaient dans leur fief. Leurs décisions étaient des ordres. La désignation aux charges de la province se faisait, rappelle le comte de Tavannes, "du vivant de feu Mgr le Duc (...), sur une seulle lettre de SAS", et les Élus y "déféraient" sans mot dire<sup>40</sup>.

Mansart de Sagonne était alors le protégé non seulement du ministre de la province, mais aussi de Louis, comte de Clermont, frère de Monsieur le Duc, dont il avait été l'architecte de 1737 à 1742<sup>41</sup>. Charles, comte de Charolais, leur frère, qui exerçait alors la tutelle sur le jeune Condé, son neveu, et gérait ses biens en administrateur émérite, connaissait lui aussi fort bien Mansart de Sagonne. Il le fit probablement travailler à sa résidence du faubourg Poissonnière, dit "château Charolais", soit au moment où l'architecte travaillait pour son frère et pour le comte de Saint-Florentin, son voisin de la rue Saint-Anne<sup>42</sup>.

On comprend que, nanti de ces protections éminentes, Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne ait obtenu le rétablissement de la tradition Mansart en Bourgogne. Il avait bénéficié dans cette affaire de la protection des Condé comme Boffrand avait bénéficié en son temps de celle des Orléans pour la place d'architecte du duc de Lorraine, laquelle avait assuré sa réputation en Europe<sup>43</sup>. Architecte ambitieux, le dernier Mansart espérait sans doute, à l'image de ce grand maître du style rocaille, obtenir un bénéfice similaire de sa nouvelle charge.

Malheureusement pour lui, la période qui suivit sa nomination officielle fut celle des difficultés budgétaires de la Bourgogne. Le chantier du Palais des États fut interrompu après l'achèvement des travaux de décoration de la chapelle des Élus en 1745 et ne reprendra qu'en 1769. Jacques V Gabriel fut ainsi le dernier architecte du roi à travailler à Dijon<sup>44</sup>.

On n'avait effectué sur le Palais, pendant ce laps de temps, que quelques aménagements et simples réparations que les Élus prirent soin, bien évidemment, de confier à Le Jolivet <sup>45</sup>. Il est clair en effet qu'ils ne souhaitaient pas faire travailler un architecte parisien, aussi réputé soit-il, dont la nomination leur avait été imposée et qui avait légitimement autorité sur leur architecte. Les Élus s'obstineront ainsi à employer Le Jolivet au détriment de Mansart de Sagonne. Celui-ci ne semblait alors trop affecté par cet ostracisme, trop occupé qu'il était à ses chantiers parisiens, versaillais et même provinciaux. Il tentera bien, dans les années 1760, de faire valoir sa qualité pour obtenir leurs suffrages dans le projet du canal de Bourgogne, mais en vain <sup>46</sup>.

et Colbert de Croissy : trois réalisations méconnues de Jules Hardouin-Mansart à Versailles", Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines, n° 93, 2011, p. 20-38.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Cf. notes 8 et 35.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup>Cf. Cachau, 2004, t. I, p. 406-414 (comte de Clermont) et t. II, p. 1201-1220 (palais abbatial et biens de la manse de Saint-Germain-des-Prés).

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Cf. Gustave Macon, Les arts dans la maison Condé, Paris, 1903 et Stéphane Pannekoucke, "Chantilly et ses princes des Lumières à la Révolution", Versalia, n° 5, 2002, p. 71. Sur le château Charolais du faubourg Poissonnière, cf. P. Etienne: Le faubourg Poissonnière, D.A.V.P., Paris, 1986, p. 54-58. Mansart de Sagonne bâtit en 1740, soit au même moment, la petite maison voisine du comte de Saint-Florentin, rue Sainte-Anne (du faubourg Poissonnière aujourd'hui), actuel Lycée Lamartine (cf. Cachau, 2004, t. II, p. 1130-1133).

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Cf. Michel Gallet et Jörg Garms, Germain Boffrand (1667-1754). L'aventure d'un architecte indépendant, D.A.V.P., Paris, 1986, p. 11 et 23.

<sup>44</sup> Cf. Beauvalot, 1965, p. 41-42 et 54 et Les Gabriel, p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup>AD 21, C 3733. Il assura la réception des ouvrages de la chapelle du Palais des États en 1743 et se vit confier la commande des stalles en 1757 (cf. Beauvalot, 1983, p. 193 et 198).

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Cf. note 55.

Ainsi rejaillissait le caractère frondeur bien connu d'une province à l'égard du pouvoir central<sup>47</sup>. La rivalité qui opposait les Élus aux décisions royales en matière de bâtiments n'était pas nouvelle : Jacques V Gabriel avait dû batailler lui aussi fermement pour s'imposer, comme en témoigne notamment, dans les années 1730, l'affaire du piédestal de la statue équestre de Louis XIV sur la place royale de Dijon<sup>48</sup>. Le Premier architecte du roi ne fut admis qu'à contrecœur, imposé par l'administration royale.

Les Élus manifestaient là une volonté d'indépendance qui puisait sa source dans le soutien réitéré de leur gouverneur, le prince de Condé, auquel Saint-Florentin avait toujours évité de s'opposer en raison du passé et de l'influence du prince à la Cour. Après la mort de celui-ci, les habitudes étaient restées. Le cas de Mansart de Sagonne ne fait donc pas exception.

On pourrait voir également, dans l'attitude des Élus, l'antagonisme bien connu entre Paris et la Province tel que Mansart de Sagonne devait en faire à nouveau l'amère expérience à Marseille, puis à Bordeaux<sup>49</sup>. Il n'en est rien à priori si l'on considère l'intérêt porté par les Élus à Gilles-Marie Oppenordt et Jean-Nicolas Servandoni dans les années 1730 : le premier s'était vu commander en 1731 un projet de bâtiment pour le greffe du Palais des États et un autre pour le piédestal de la statue équestre de Louis XIV, tous deux rejetés, tandis que le second se vit confier en 1738 l'autel de la chapelle des Élus. Sans doute ce double intérêt tenait-il à la personnalité de Jean-Baptiste Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, qui était originaire de Dijon et qui avait employé les deux artistes<sup>50</sup> ?

### Disparition de la charge

Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne perdit sa charge en même temps que son subordonné Le Jolivet. Le 12 janvier 1776, les Élus décidèrent en effet la suppression des deux charges de "Premier architecte des Etats" et "d'architecte des Etats" car ils étaient trop rarement employés. Devenues "inutiles et onéreuses", leurs fonctions pouvant être assurées désormais par l'ingénieur en chef et les trois sous-ingénieurs de la province. Mansart de Sagonne et Charles-Joseph Le Jolivet, fils du précédent, disparurent ainsi de la liste des bénéficiaires du voyage. Avec la perte de son titre d'architecte du roi la même année, le dernier Mansart continuait là sa lente déchéance.

## La réfection de la chartreuse de Lugny (1743-1745): un projet par Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne?

Au contraire des architectes évoqués précédemment, l'activité de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne en Bourgogne n'est, dans l'état actuel de nos connaissances, nullement

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Cf. J. Richard: Histoire de la Bourgogne, Toulouse, 1988; Stéphane Pannekoucke, Les princes de Condé, gouverneurs de Bourgogne au XVIII<sup>e</sup> siècle (de 1710 à la Révolution), doctorat d'histoire moderne, Claude Michaud (dir.), Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2007.

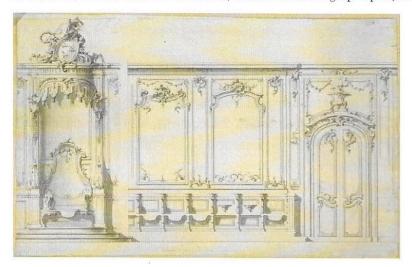
<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Cf. Beauvalot, 1983, p. 19-73.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Cf. Philippe Cachau, « L'hôtel de ville de Marseille. Vicissitudes de l'aménagement urbain sous Louis XV », Hôtels de ville. Architecture publique à la Renaissance, ouvrage collectif Alain Salamagne (dir.), Rennes et Tours, 2015, p. 319-344; « Projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne pour l'hôtel de ville et le clocher de Saint-Michel de Bordeaux », Revue archéologique de Bordeaux, t. CXV, année 2014, 2016, p. 93-109.

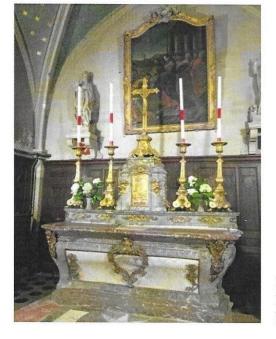
<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Cf. Beauvalot, 1983, p. 42-43 et 192.

attestée si l'on excepte le canal de la province. La seule trace de réalisation architecturale éventuelle serait la restauration de la chartreuse de Lugny, près de Châtillon-sur-Seine, sise sur la commune de Leuglay et que l'on peut situer vers 1743-1745, soit en pleine période de négociation de sa place de premier architecte de la province. L'activité de son ornemaniste favori et ami, Nicolas Pineau (1684-1754), y est en effet attestée ces années-là comme l'indiquent les mentions sur les quatre dessins conservés au musée des Arts Décoratifs à Paris (ill.1-2) et dont l'autel de l'église Saint-Rémy de Recey-sur-Ource demeure le seul vestige (ill.3). Or, nous ne voyons d'autres raisons que la présence du dernier Mansart en Bourgogne pour la venue de ce grand ornemaniste du style rocaille sur le chantier. De nouvelles recherches devraient le confirmer prochainement<sup>51</sup>.

Ill. 1. Nicolas Pineau, projet pour les stalles et le trône du prieur de la chartreuse de Lugny, 1745, Paris, Musée des Arts décoratifs, cabinet des Arts graphiques, 29 099 (legs Emile Biais).







Ill. 2. Nicolas Pineau, projet de tabernacle pour le maître-autel de la chartreuse de Lugny, 1743, Musée des Arts décoratifs, cabinet des Arts décoratifs CD 1515 (legs Emile Biais).

Ill. 3. Nicolas Pineau, maître-autel de la chartreuse de Lugny, 1745, église Saint-Rémy, Recey-sur-Ource, cliché Bernard Sonnet, CAOC Côte-d'Or.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Cf. François Landel, « Nicolas Pineau à la chartreuse de Lugny », *Bulletin des Amis du Châtillonnais*, n° 21, décembre 2004, p. 15-17. Nous remercions Bernard Sonnet, conservateur du service de l'Inventaire de Bourgogne, de ses précisions et communications à ce propos.

### Le canal de Bourgogne (1763-1764)

La seule véritable activité attestée de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne en Bourgogne demeure le projet du canal de Bourgogne. Parallèlement à son projet pour le canal de l'Essonne, qui connaissait de nombreuses vicissitudes par la concurrence acharnée de ses adversaires <sup>52</sup>, le dernier Mansart tenta, en 1763 et 1764, de relancer le projet du canal de Bourgogne qui était abandonné depuis 1751-1752 et les travaux des ingénieurs Régemortes l'Aîné et de Chézy<sup>53</sup>. En tant que Premier architecte de la province, il adressa, le 7 août 1763, une lettre aux Élus pour leur présenter son projet, lesquels demeurèrent fort circonspects dans la réponse qu'ils lui adressèrent le 20 du mois<sup>54</sup>.

De tous les canaux envisagés en France sous l'Ancien Régime, le canal de Bourgogne apparaissait comme le plus ambitieux et le plus nécessaire. L'intérêt de relier la Manche ou l'Atlantique à la Méditerranée – d'où le nom de Canal des deux mers qu'on lui donnait alors – était apparu dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs solutions furent envisagées jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup>, la plus connue étant celle de l'ingénieur dijonnais Thomassin qui, à la demande de Vauban en 1696, envisagea une jonction de la Saône à la Loire par le Charolais. Il eut pour concurrent, sous la Régence, le projet de l'ingénieur La Jonchère qui avait opté pour la jonction de la Saône à l'Yonne par l'Ouche et l'Armançon, affluents de cette dernière, avec un point de partage à Sombernon, à l'ouest de Dijon. Le dénommé De La Loge reprit la proposition en privilégiant toutefois un point de partage au-dessous de Sombernon, à Pouilly-en-Auxois.

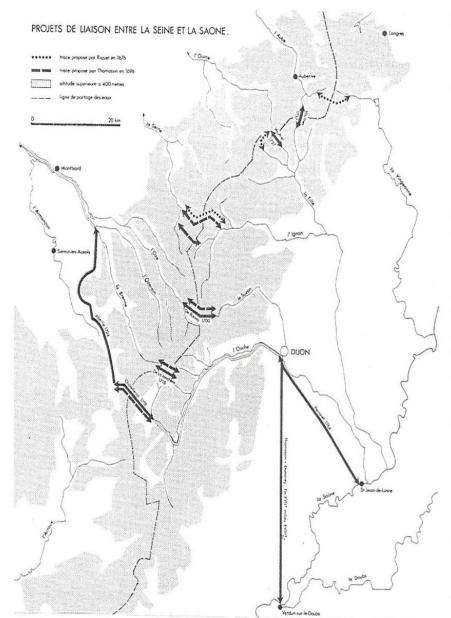
De 1724 à 1727, les Élus chargèrent Jacques V Gabriel, Premier ingénieur des Ponts-et-Chaussées et Premier architecte du roi, de départager les trois propositions. Il fit appel à cet effet à l'ingénieur et entrepreneur en charge du canal du Languedoc, Joseph Abeille, qui retint la solution de La Loge. Il proposait toutefois de gagner l'Armançon plus en aval, à Buffon et, pour rejoindre la Brenne, de contourner Semur-en-Auxois, dont le terrain rocheux rendait le tracé difficile, par la dépression de l'Auxois (Ill. 4).

Contre toute attente et malgré l'approbation de ses travaux par Gabriel, Abeille se vit préférer un certain Pierre-François Merchand d'Espinassy, chevalier de son état qui, tirant profit de ses recherches, obtint en mai 1729 des lettres patentes pour la construction du canal. L'enregistrement de ces lettres patentes était conditionné au versement d'une provision de 2 500 000 livres sur des fonds d'origine étrangère, qu'ils fussent en espèces ou par lettres de change. D' Espinassy décéda avant d'avoir pu satisfaire la condition.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Cf. Philippe Cachau, "Les canaux de la Juine, de l'Essonne et de la Rimarde au XVIII° siècle. Projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne et consorts (1759-1767)", Essonne et Hurepoix, Bulletin de la société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix, n° 87, 2017, p. 7-70.

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Sur les premiers temps du canal, cf. Pierre Pinon: "La longue durée du canal de Bourgogne", *Un canal... Des canaux...*, cat. expo. C.N.M.H.S., Paris, 1986, p. 36, 288-299, 351 et 395; Géraud Buffa: *Le rôle des ingénieurs dans la construction du canal de Bourgogne au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Paris-IV-Sorbonne en 1997 sous la direction de Paul Benoit.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> AD 21, C 3362 et C 4501 : Lettre de Mansart de Sagonne aux Élus de Bourgogne du 7 août 1763 à Paris et réponse des Élus à Mansart de Sagonne du 20 août 1763.



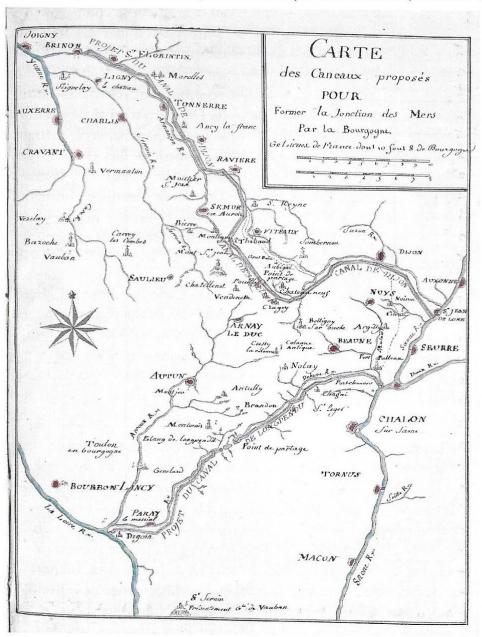
Ses héritiers, qui demeuraient toujours en possession des lettres patentes, les cédèrent devant notaire, le 26 juillet 1763, à Pierre Zacharie Idlinger d'Espuller, ancien capitaine en pied d'infanterie du régiment de Vierzey Etranger, chevalier de Saint-Louis, movennant, entre autres, un intéressement au bénéfice de la compagnie<sup>55</sup>. Cette cession par les héritiers d'Espinassy n'était pas innocente : l'Académie Sciences, Art et Belles-Lettres de Dijon avait tenté de relancer le projet du canal en le mettant au concours en 1762. Il fut remporté Thomas par Dumorey, ingénieur ordinaire du roi, et nouvel ingénieur en chef des États de Bourgogne.

Ill. 4. Carte des différents projets pour la liaison Seine-Saône en Bourgogne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pierre Pinon, Un canal, des canaux..., Paris, 1986.

Pour mettre en œuvre le projet "imaginé" par d'Espinassy, Idlinger d'Espuller avait besoin de l'expérience d'un homme de l'art. Il se rapprocha donc de Mansart de Sagonne qui, outre sa qualité d'architecte de la province, bénéficiait de la protection du ministre en charge de la Bourgogne et dont la terre de Saint-Florentin était concernée par le projet. Idlinger et Mansart conclurent ainsi sous seing privé, le 2 août 1763, un projet d'association. C'était sans compter sur l'opposition des héritiers d'Espinassy qui, souhaitant rester maîtres de l'œuvre de leur père, estimèrent cette association contraire aux termes du marché de juillet 1763. Idlinger dut donc se séparer de Mansart de Sagonne à la fureur de celui-ci. L'architecte-ingénieur décida néanmoins de continuer seul le projet en formant sa propre compagnie. Non content des polémiques engendrées par le canal de l'Essonne, le dernier Mansart allait affronter cette fois celle de son rival sur le canal de Bourgogne.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Archives nationales, H¹ 151, dossier 2 : "Mémoire Justificatif Pour le S.<sup>r</sup> despuller, contre les nouvelles imputations du S' Mansart et de ses adhérants" (s.d.) ; Mémoire-réponse anonyme sur les prétentions des deux hommes sur le canal de Bourgogne (s.d.).

À l'instar de La Jonchère, Mansart de Sagonne avait privilégié le passage du canal par Sombernon. Il avait divisé celui-ci en deux parties : une partie bourguignonne qui allait de Saint-Jean-de-Losne à Ancy-le-Franc, et une partie champenoise qui allait d'Ancy à Chézy-sur-Yonne. Le tracé de la partie bourguignonne se faisait par Dijon, puis montait à la Chapelle-de-l'Hôpital, au-dessous de Sombernon, par Pény et Agey, pour descendre ensuite par les vallées de Saint-Thibault et d'Epoisses, à Vitteaux, Arnays, Fontenay, Athie, Montbard et Aisy (Ill. 5)<sup>56</sup>. Mansart de Sagonne envisageait de réaliser son projet dans les cinq ans qui suivraient l'obtention de la concession. Il le chiffra à 4 600 000 livres. Si l'on ignore la date de création et la composition exactes de la compagnie, l'architecte-ingénieur assurait qu'elle était formée "de personnes honnêtes et riches". Il révèle toutefois, au détour d'une lettre avec son chargé d'affaires parisien, De George, le nom du jacobite irlandais, Thomas Sutton, comte de Clonard,



un des directeurs de la Compagnie des Indes<sup>57</sup>. Ses partenaires avaient constitué une provision de 2 millions de livres pour l'opération, soit la moitié du prix des ouvrages <sup>58</sup>.

Ill. 5. Cartes des canaux proposés pour former la jonction des mers par la Bourgogne, (canal de Dijon, de Brinon à Saint-Jean-de-Losne, et canal du Longpendu, de Palleau à Digoin), anonyme, XVIII<sup>e</sup>, Paris, Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées, Ms 233, t. V, fol.290.

<sup>56</sup> Archives nationales, F<sup>14</sup> 7087. Les pièces du projet du dernier Mansart sont conservées sous cette cote. Ne manquent que les plans et devis.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Id., T 1168<sup>3</sup>, lettre du 25 juillet 1768. Cet important financier se retrouvera dans les projets de canaux de Mansart de Sagonne en Espagne (cf. Philippe Cachau, -"Un Mansart au Pays basque : le projet de canal Atlantique-Méditerranée de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart", Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, n° 170, 2015, p. 11-44).

Le canal de Bourgogne ainsi défini devait constituer pour le dernier Mansart la colonne vertébrale d'un vaste ensemble de voies navigables à travers la France. C'est ainsi, notamment, qu'il envisagea de pousser le canal depuis Saint-Jean-de-Losne jusqu'à Dôle pour relier la Franche-Comté et la Suisse à la Lorraine et à l'Alsace. Ce projet fut connu au XVIIIe sous le nom de « Canal de Franche-Comté » 58.

Comme à son habitude, Mansart de Sagonne vanta dans ses mémoires à l'administration royale toutes les vertus de son projet, prenant soin de mettre en évidence les retombées économiques et financières pour le royaume et la couronne. Il n'avait pas manqué, "pour la gloire du roi", d'établir le parallèle entre ce projet et celui du canal de Languedoc, aussi dénommé au XVII<sup>e</sup> siècle « *Canal des deux mers* », inspecté par son aïeul Jules Hardouin-Mansart.

Souhaitant garantir la pérennité du projet et conserver les avantages qui en découleraient pour la monarchie, le nouveau contrôleur général des Finances Laverdy et son homologue Bertin décidèrent de renvoyer dos à dos d'Espuller et Mansart de Sagonne par un arrêt du conseil du roi du 20 juillet 1764. Ils révoquèrent, dans le même temps, les lettres octroyées en 1729 à d'Espinassy<sup>59</sup>.

S'amorçait alors l'histoire bien connue du canal de Bourgogne par Jean-Rodolphe Perronet et Antoine de Chézy. Commencé en 1775, le canal ne sera ouvert à la navigation qu'en janvier 1833.

Philippe CACHAU

Chercheur associé Centre F-G. Pariset (EA 508)

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Ibid. ; Joseph-Jérôme Le François de La Lande : Des canaux de navigation et spécialement du canal de Languedoc, Paris, 1778.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> AD 21, C 2985, fol. 265-268 : Arrêt du conseil du 20 juillet 1764 "concernant la prétendue concession du Canal de Bourgogne". Sur la bibliographie et les nombreuses sources consultées sur ce projet, cf. Cachau, 2004, t. II, p. 1350-1355.